

AUX RETARDATAIRES

A partir du trois d'Avril prochain, nous disons à nos abonnés que nous n'aurons pas payés.

L'ADMINISTRATION.

BULLETIN

La terreur règne à Paris. Nous annonçons dans nos dépêches une autre explosion de dynamite. Les anarchistes poussant aux extrêmes, dans leur logique effrayante, les leçons d'impunité que leur donnent depuis si longtemps les gouvernements, ont déclaré guerre à mort à la société.

Beaucoup de parisiens regardent, avant de se coucher, si l'on n'a pas placé contre leur porte des cartouches de dynamite. Le concierge de M. Segond, notaire, rue La Fayette, fut consterné dernièrement en trouvant derrière son pilier vingt-quatre cartouches en culbute. Elles formaient deux paquets, l'un de onze, l'autre de treize, enveloppés dans des morceaux du Petit Journal du 13 mars.

Ces cartouches portées au Laboratoire ne contenaient que de la poudre ordinaire. Les menaces continuent, d'ailleurs, à pleuvoir un peu partout. C'est ainsi que M. Dittard, fabricant de lampes, a trouvé sur la devanture de sa boutique, une affiche manuscrite l'informant que "demain, il serait dynamité."

Le concierge du Palais de Justice a trouvé hier matin dans la boîte où sont déposées les lettres adressées au Procureur de la République un pli cacheté à son nom.

"Le Palais de Justice, lui disait-on dans ce pli, étant le temple des vendus, il est tout naturel que nous le faisons sauter. Donc, gare à vous!"

La dynamite parlera-t-elle enfin plus haut au cœur du peuple français que la voix de la raison et de la foi?

Le Venezuela est de nouveau en proie à des dissensions intestines. Les hostilités ont commencé entre les partisans et les adversaires du président Palacio.

Cette nouvelle révolution est le résultat d'une tentative de la part du président de se maintenir au pouvoir malgré la volonté du peuple.

Le Venezuela a été prononcé par une réforme de la constitution à l'effet que le terme d'office du président est prolongé de deux à quatre ans. Le président sortant d'office est ineligible pour un second terme.

Le congrès nomme le président, mais les membres favorables au président Palacio ont refusé de siéger, empêchant ainsi l'existence d'un quorum constitutionnel.

Le président Palacio déclare que le premier devoir du congrès est de ratifier la nouvelle constitution avant l'élection d'un président pour un terme de quatre ans.

Il espérait de cette manière en retarder la rectification pendant un certain temps et se maintenir ainsi en office.

Les adversaires maintiennent que le premier devoir du congrès est d'élire un président pour un terme de quatre années et de ratifier ensuite la constitution. Ce serait évidemment la retraite de Palacio, et ce dernier ne l'entend pas de cette oreille.

De ce différend parlementaire naîtra probablement une révolution qui causera des pertes de vie considérables. La chute de la république et une dépression dont le Venezuela ne pourra se remettre d'ici à longtemps.

LA VOLONTÉ DU PEUPLE

C'est une tâche très agréable que la discussion calme et raisonnée d'une question sérieuse avec un contradicteur courtois comme notre confrère de la Presse. Cela repose délicieusement des polémiques violentes et acrimonieuses où certains adversaires répondent à des arguments par des injures, à des raisonnements par des diatribes échelonnées et à des énoncés exacts par des outrages à la vérité.

Les motifs qui inspirent notre voisin dans sa campagne contre le double mandat sont de l'ordre le plus élevé.

Le confrère cherche à protéger nos institutions et nos lois contre tout danger de surprise.

Il veut "que le gouvernement conservateur de Québec ne puisse même pas être soupçonné d'être guidé par le gouvernement fédéral."

Tel est, dit-il avec raison, la volonté du peuple de cette province. Assurément on ne peut rien désirer de mieux, et s'il fallait, pour arriver à des résultats si désirables, sacrifier le double mandat, il n'est pas un bon citoyen qui ne s'empressât de demander ce sacrifice.

Mais cette nécessité ne nous paraît pas rigoureusement démontrée.

Nous avons déjà dit qu'il serait bien facile, au moyen de légers amendements à notre législation d'éviter la réunion simultanée des chambres fédérales et provinciales. Nous avons aussi fait remarquer que le cas supposé par notre confrère, celui où la majorité d'un vote au fédéral comme au local serait excessivement rare. Cela ne nous paraît pas un confrère qui nous cite le cas du gouvernement Joly et

celui de la constitution républicaine en France.

Ces cas ne nous paraissent pas couvrir l'hypothèse soulevée par notre confrère. Ainsi, par exemple, sous le gouvernement Joly tourné par la seule voix de M. Turcotte, le même état de choses n'existait pas aux Communes et un membre qui aurait eu un siège dans chacune de ces chambres aurait pu donner l'appui de son vote à ses amis de Québec sans mettre en danger ses amis d'Ottawa. Nous le répétons, la coïncidence supposée par le confrère sera nécessairement très-rare et pourra être facilement rendue impossible; nous croyons donc qu'on ne peut invoquer en faveur de l'abolition du double mandat le danger des surprises.

Quant à l'indépendance de notre administration provinciale du gouvernement fédéral, avec notre confrère, avec le peuple, nous la voulons entière, complète et au-dessus de tout soupçon; mais nous ne pouvons réellement pas voir en quoi le double mandat compromet cette indépendance. De ce qu'un ou plusieurs membres de notre législature seraient en même temps sénateurs, par exemple, s'ensuivrait-il nécessairement que le gouvernement fédéral aurait sur eux une influence telle qu'elle s'étendit ensuite aux affaires provinciales? Faudrait-il en conclure qu'un membre de la majorité, au parlement fédéral, est nécessairement l'homme lige du gouvernement? Assurément le confrère n'admet pas cela et, à son exemple, pas un homme sérieux ne l'admettra.

Un membre du parlement fédéral ne dépend du gouvernement qu'autant qu'il le veut bien. Il est ou sénateur inamovible, ou député élu par le peuple et dans l'un et l'autre cas, il ne relève que de sa conscience et n'a d'ordres à recevoir de personne.

L'abolition du double mandat ne serait pas une garantie d'indépendance du gouvernement fédéral. M. Mercier n'avait pas de double mandat et pourtant que n'a-t-il pas fait pour installer au pouvoir ses amis d'Ottawa? S'il eût réussi, les deux gouvernements n'auraient-ils pas été virtuellement dans la même main?

Le peuple, qui raisonne, sait que la seule garantie sérieuse de cette indépendance si désirable est uniquement dans la conscience, la droiture et la haute caractère de celui qui gouverne à Québec, qu'il ait ou non un double mandat.

Le peuple, qui vient de donner à l'hon. M. de Boucherville une marque de si grande confiance, n'a pas de craintes sous ce rapport.

Notre confrère croit que le double mandat est irrévocablement condamné: "Quels que soient, dit-il, les avantages et la nécessité du double mandat, l'Étendard reconnaîtra que ses jours sont comptés; qu'aucun homme politique n'en sera plus investi, et que son existence se terminera... dans quelques temps nous l'espérons... avec celles des hommes d'Etat qui le possèdent aujourd'hui."

"Réduite à ces proportions la critique courtoise que nous adresse notre confrère n'aurait pour but que de nous faire reconnaître la haute valeur de MM. de Boucherville et Ross et l'intérêt que la province a et peut avoir à les voir retener leur double mandat."

"Nous sommes des premiers à reconnaître que jamais mandats n'ont été placés dans des mains plus dignes et c'est justement parce que nous connaissons le caractère élevé, le dévouement, le patriotisme des mandataires, que nous montrons les dangers que le double mandat peut faire courir à la province."

En rendant un juste tribut d'hommage aux deux hommes éminents qui sont encore aujourd'hui en possession du double mandat, la Presse doit estimer qu'il est pourtant heureux que nous puissions encore nous assurer les services de tels précieux conseillers dans nos affaires fédérales et provinciales en même temps.

Serait-il sage de nous priver, de gaité de cœur, d'un si grand avantage à l'avenir? MM. de Boucherville et Ross ont le patriotisme éclairé, l'intelligence et le dévouement sont si hautement appréciés, n'aurait-ils donc jamais de successeurs parmi nous? Ne surgira-t-il jamais des hommes qu'il sera de notre intérêt de placer à la garde de tous nos intérêts fédéraux comme provinciaux?

Qui oserait se prononcer pour la négative? Avant de condamner un état de choses qui nous est actuellement favorable et qui peut l'être encore dans l'avenir, il faudrait démontrer qu'il a fait du mal et que ce mal a dépassé la somme de bien accomplie; c'est ce qui n'a pas été fait.

Pas plus que le dernier criminel, le double mandat ne doit être condamné sans procès.

Venez sans Hésiter

Chez Chas. Desjardins & Cie, 1537 rue St-Catherine, le plus grand marchand de chapeaux dans les derniers goûts à un seul prix. 24, 25, 28, 29-30

M. Thos Bell, de la Maison Scott, Bell & Cie, propriétaires de la manufacture de meubles Windham, écrit: "Pendant plus d'un an je ne passais pas un seul jour sans souffrir de violentes maux de tête, l'essai que je fis du remède dont l'espérance me soulevait, mais sans résultat. Je me procurai alors une bouteille de la Découverte Végétale de Northrop et Lyman et commençai à en faire usage suivant les directions. Je m'aperçus aussitôt que mon mal de tête m'abandonnait et que voilà parfaitement guéri."

LE RESPECT HUMAIN

Le public d'élite qui remplissait hier matin l'immense vaisseau de Notre Dame est encore sous le charme de la parole éloquent, brillante, profonde et énergique du Rvd P. Gaffro.

Cet éminent fils du grand Lacordaire est bien le digne successeur, dans la chaire de Notre-Dame, des Pissot, des Plessis, des Henriot et des Babonneau.

C'est toujours la même hauteur de vues, la même profondeur de jugement, la même philosophie relevée, la même bouchée d'or.

Aussi avec quelle avidité est reçue cette grande parole! Les auditeurs la boivent littéralement. Pas un souffle dans ce vaste auditoire pendant une heure et demie qu'a duré la conférence.

On était tout oreilles et la voix du prédicateur, pourtant manifestement fatiguée, parvenait dans les endroits les plus reculés du vaste édifice.

Nous voudrions pouvoir reproduire in extenso cette œuvre magistrale pour la plus grande édification de nos lecteurs; malheureusement nous devons nous borner à développer les notes que nous avons prises, ce qui n'en donnera qu'un bien pâle analyse.

Poursuivre les dissimulations de la faiblesse chrétienne jusqu'au bout; voilà le but de cette troisième conférence.

A ceux qui n'admettent pas que l'ignorance ou les passions du cœur sont les causes de la perte de leur foi, l'orateur va prouver qu'ils obéissent à une cause qui n'est guère plus noble. Ils se font dépendants des appréciations et des modes du jour, ils obéissent au respect humain, et quoiqu'ils prétendent, ils ne demeurent ni bons chrétiens, ni même hommes d'honneur.

Ils sont chrétiens inconséquents, parce qu'ils n'appliquent point les principes qu'ils ont reçus, et ils sont chrétiens coupables, parce que ces principes de Foi ont coûté cher à Dieu pour les donner à l'homme. La Foi est le sang du Christ; c'est aussi le sang des chrétiens. C'est pour la conserver et la faire fructifier que l'Église a versé son sang dans tous les siècles. En sorte que le manque d'intelligence s'étend même sur le rôle et l'état de chrétien. Le chrétien est né soldat, répète le Père à plusieurs reprises. Il doit défendre son drapeau; pour cela, il lui faut l'abnégation et la fidélité qui font les vrais soldats. Le jeune homme de vingt ans rêve d'avenir; il est enlacé par des lions d'affection plus durs à rompre que des chaînes de fer. Tout lui sourit. Tout l'attache. Soudain, un cri s'élève! La patrie appelle aux armes! Lève-toi, jeune homme! Laisse ta famille! Laisse tes rêves... ferme tes yeux aux signes de ceux que tu aimes... ferme tes oreilles aux supplications de ta vieille mère... Va-t-en défendre le drapeau de ton pays... Sois un renoncé et un fidèle.

Le prédicateur montre comment on est renoncé et fidèle au service de Dieu et comment on ne l'est pas: comment on trahit successivement sa parole et ses devoirs par la négligence de ses pratiques religieuses.

Après avoir montré que ces abus des devoirs religieux ne peuvent demeurer avec le nom de bon chrétien, il montre qu'ils ne laissent pas même subsister le parfait honnête homme.

Qu'est-ce qu'un homme d'honneur? Et le Père fait apparaître comme réponse, Notre-Seigneur lui-même, type de toute honnêteté, au prétoire, répondant à toutes les insultes qu'il n'est venu au monde que pour rendre témoignage à la vérité! D'où l'honneur doit comprendre deux vertus... la loyauté et la liberté.

Tout homme qui prétend avoir encore la foi et qui ne la manifeste pas est déloyal envers Dieu et il est déloyal par ce qu'il n'est pas assez libre vis-à-vis des hommes.

L'orateur fait un tableau frappant de ceux qui ne sont pas incrédules mais passent comme esprits forts.

Nous avons pu prendre presque textuellement ce remarquable passage qui rappelle les meilleurs caractères de Labryère et qui est conçu dans le même genre: "Oh! dit-il, il reconnaît les droits du Christ et de l'Église, mais il tient à ne pas trop les prôner... Il ne s'affuble pas du bonnet de l'athéisme et n'ose même porter le tablier des chevaliers-maçons ostensiblement... S'il vivait sur un autre théâtre où il n'aurait à redouter ni de bonnes leçons ni de scandales trop publics, il s'afficherait ostensiblement, mais déjà on sent sous les abstentions de sa foi et les attaques timides de sa parole ou de sa plume, les véritables dispositions de son âme... Il n'est pas mécréant... Il proteste même de son respect pour la foi de ses ancêtres... S'il s'agit d'organiser un banquet public, vous le trouverez en tête de la démonstration. Les vieux souvenirs du pays l'émeuvent, il acclame le clergé colonisateur et au milieu des applaudissements, une larme roule de sa moustache humide dans la coupe du banquet. Ceux qui la voient disent qu'il a pleuré d'émotion. On s'en étonne, car on sait qu'il n'est pas dévot. Il craint comme le feu d'être pris pour congréganiste, et tout en vénérant l'ombre des vieux catholiques, il cousin plus volontiers avec certains chrétiens modernes. Il accommode sa foi aux façons libres du jour, il lui donne une

allure plus jeune... que voulez-vous?... Et alors l'orateur montre comment cet homme s'arrange pour échapper aux devoirs religieux et comment il s'abrite derrière ses idées larges et sa vie d'homme d'honneur!... C'est là que l'attendait le prédicateur, qui répond à cette vaine protestation: Point de vrai honneur sans foi! C'est une corde d'acrobate. Un faux mouvement la déplace. On s'y casse le cou. Et à l'appui de cette parole énergique, il cite quelques traits de l'histoire contemporaine, entre autres le scandale qui a indigné le vieux honneur français quand il a vu vendre à prix d'or l'emblème de l'honneur et cet autre scandale où l'on a osé dire d'un personnage de sang royal: "il s'est juré comme un gentleman."

Enfin, en quelques paroles indignées, il montre les boues de l'honneur sans foi, dans tous les pays. Le prédicateur ne veut pas que ceux auxquels il s'adresse pensent qu'il pousse aux manifestations dévotives qui ne sont pas soutenues par une vraie foi intérieure.

Il tonne avec véhémence contre cette classe de mauvais chrétiens qu'il méprise plus que l'autre. Ce sont les hypocrites. Il commente contre eux le discours de Notre Seigneur. Il les peint au naturel, et certes, il est assez apparent que l'Église s'élève de la sorte au-dessus de toutes les applications d'hommes ou de partis. Il y a de la vérité à prendre pour tous, quels qu'ils soient.

Ici encore l'émule de Labryère reparait et trace un portrait dans lequel on reconnaît l'exploiteur sans vergogne de la religion et de la piété dans tous les temps et dans tous les lieux: "Savez-vous ce qu'il est, ce fourbe de la Foi? Un histrion, un saltimbanque qui prend l'Église pour un tremplin; le prêtre pour une couverture honorable, les sacrements pour des jeux de montre, les marques de confiance qu'il reçoit pour des apâts dont se servira sa fourberie... Il ne semble venu au monde que pour venger les droits de Dieu et de l'Église... Point de fêtes ni de cérémonies qu'il n'honore de sa présence! Point de bonne œuvre qu'il n'aide sinon de ses deniers du moins de l'approbation. La piété guide tous ses actes. On dirait qu'il a voué sa vie à la plus grande gloire de Dieu. Sa dévotion est une flamme ardente sur le chandelier, le peuple marche à sa lumière. La chaire n'a rien entendu d'aussi chrétien que les accents qui tombent de ses lèvres... Il n'ose pas encore distribuer les sacrements mais ils semblent devenus pour lui bien domestiques... Il paraît qu'il n'accorde encore ni indulgences ni bénédictions, mais il n'en est aucune que ses saintes ambitions n'aient obtenues... Et après avoir achevé ce portrait, le Père montre combien il y a de bassesse dans cette hypocrisie.

Ce n'est là qu'un sépulcre blanchi, et quand les événements l'entraînent par hasard, le peuple stupéfait s'aperçoit qu'il ne contenait que ruines et corruption.

Revenant à la classe des déloyaux, il montre que ceux-ci n'ont pas la liberté qui fait l'homme d'honneur—Ils écoutent à l'opinion, au courant, à la peur. Ils n'ont plus assez peur de Dieu, ils ont peur des hommes.

L'orateur passe ici en revue les nations du monde armant sans cesse, ajoutant incessamment aux arsenaux d'engins de guerre des armes perfectionnées, cherchant tous les moyens de tuer le plus d'hommes dans le moins de temps possible. Quel est, dit-il, le sentiment qui impose une telle conduite: la peur! et il ajoute:

L'état des nations à l'heure actuelle, tel est l'état des Ames L'orateur finit par une apostrophe aux jeunes gens. Il les excite à la force, leur disant que pour être bons chrétiens et hommes d'honneur, ils n'ont qu'à être dignes de leurs pères. "Car, dit-il, pour vous peindre le chrétien vaillant et l'homme d'honneur, je n'ai eu qu'à mettre sous vos yeux l'image consolante que je contemple chaque jour au milieu du peuple canadien."

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

HOMMAGE DE GRATITUDE

Hier après-midi, à l'issue de leurs exercices religieux, les membres de la congrégation des hommes de St Louis de France, ont présenté à leur directeur, M. l'abbé Jobin, l'adresse suivante accompagnée d'une bourse bien garnie: A M. l'abbé Jean-Baptiste Jobin, Vicaire de la paroisse de St Louis de France, Montréal.

Monsieur l'abbé, S'il est un sentiment que tout homme est fier d'éprouver, et qu'il manifeste avec bonheur, c'est celui de la reconnaissance. Permettez donc à ceux que vous guidez dans les sentiers spirituels, et pour qui vous déployez un zèle à toute épreuve, de vous dire aujourd'hui toute la gratitude dont débordent leur âme pour le zèle directeur de leur congrégation.

La Providence, en vous plaçant dans le sanctuaire, en vous appelant à la vocation sublime de diriger les consciences, en vous donnant le pouvoir de lier et de délier, a fait de vous un vase de prédilection. Vous secondiez admirablement ses vues; vous êtes le prêtre selon le cœur de Dieu.

Nous faisons des vœux pour que vous soyez longtemps encore au milieu de nous, pour jouir du fruit de vos travaux; en secondant vos généreux efforts nous nous montrons dignes d'un tel directeur et nous serons heureux d'accomplir un peu de bien. Comme une preuve un peu tangible de notre reconnaissance, veuillez accepter de la part des membres de la congrégation des hommes de cette paroisse et de quelques amis le léger tribut que nous osons vous offrir. Considérez moins la valeur du cadeau que le grand cœur avec lequel il vous est fait.

Le digne directeur très ému répondit en quelques mots du cœur et remercia vivement les congréganistes de leurs bonnes paroles et de leurs excellents sentiments. Nous ne savons vraiment quels sont ceux qui sont le plus digne de nos félicitations, des congréganistes ou de leur zélé directeur. Tous sont pour le public de grands sujets d'édification.

JACQUES L'EVENTREUR

Deeming, le meurtrier australien, fait des admissions terribles.

On s'attend à d'autres découvertes Melbourne, 20—Une excitation considérable a été causée ici par un article du journal l'Argus, annonçant que Deeming a fait une confession. On est fortement sous l'impression ici que Deeming n'est autre que le meurtrier de Whitechapel, "Jacques l'Eventreur." Sa ressemblance avec ce fameux meurtrier et la confession qu'il a faite semblent d'ailleurs le prouver. L'Argus qui est un journal très sérieux, dit que Deeming a reconnu avoir assassiné sa femme et quatre enfants à Rainville, près de Liverpool. Il a admis aussi avoir assassiné les deux dernières femmes dont les corps ont été découverts à Whitechapel.

Deeming ne dit pas pourquoi il mutila le corps de ses victimes, mais il est hors de doute qu'il est atteint de lymphomanie. On croit que Deeming avouera aussi plusieurs autres crimes dont la police ne connaît rien. L'excitation est à son comble et l'on attend avec impatience les détails de ces crimes.

Pour les chausseurs de tous les genres pour jeunes garçons et petites filles qui fréquentent les écoles, allez chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

ST. JACOBS OIL

TRADE MARK. GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR GUÉRIT: RHUMATISME, NÉURALGIE SCIATIQUE, LUMBAGO, DOULEUR DE TÊTE, MAL DE DENTS, MAUX DE GORGE, ENROUEMENT, ENGELURES, ENTORSES, FULURES, CONTUSIONS, BRÛLURES ETC. En vente chez tous les pharmaciens et marchands généraux. Prix, 50 cts. la bouteille. Envoyé par la poste sur réception de la somme.

THE CHARLES A. VOGLER CO., Baltimore, Md. Dépôt pour le Canada & Toronto, Ont.

NOUVEAU

The Flat Opening Blank Book (PATENTE KINNARD)

Le livre relié le plus fort du monde. Quel est le plus fort bureau où est assés plat qu'une feuille de papier. Venez l'examiner. C'est le meilleur de ce qu'il faut dans tous les bureaux d'affaires.

MORTON, PHILLIPS & CIE. Papeteriers, fabricants de livres blancs et imprimures.

1765 ET 1767 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

TAPISI

Province de Québec, District de Montréal, Dans la Cour Supérieure, N 1815.

Charles Eugène Carbonneau, agent des cités et districts de Montréal, demandeur

vs Amédée Vallée, de la cité de Paris, France, Ernest Fagoulin, de la cité de Montréal, et Robert Bach, de Montréal, défendeurs.

Hector Prévost, faisant seul affaires à Montréal, sous le nom d'Hector Prévost et Cie, Robert Bach, de Montréal, et la Compagnie d'Approvisionnement Alimentaire de Montréal, corps politique d'affaires incorporés, ayant son principal bureau d'affaires à Montréal, tiers saisi.

Notre Grande Vente de Tapis a obtenu un grand succès. Il reste encore quelques lignes choisies. Venez de bonne heure si vous voulez faire une bonne affaire. Nous devons disposer de l'assortiment tout entier.

FEE & MARTIN, 357 et 361 rue St. Jacques.

A VENDRE. Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

A VENDRE. Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

A VENDRE. Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

A VENDRE. Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

A VENDRE. Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un état de guerre... M. de la Roche, député de Montréal, a été élu à la Chambre des Communes le 27 février 1892, à la place de M. J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art du procédé de fabrication du Whiskey.

A VENDRE. Le droit d'exploiter dans la puissance du

(Archevêché de Montréal 23 mars 1892. M. l'abbé Joseph Adérib Brulé, décedé ce matin, à l'hôtel-Dieu, appartenait à la société d'une messe.

UN IMBROGLIO

La "Justice" suspend sa publication

Les propriétaires de ce journal à ce jour

MM. AMYOT ET BELLEAU

Une lettre de M. G. Amyot

Entrevue avec ce dernier

L'Événement de samedi soir dit que tout un émoi a été créé dans la

La LETTRE DE M. AMYOT

Mon sieur le Rédacteur,

Une mon arrivée d'Ottawa ce matin, j'ai été très étonné de lire dans la

Je me demande aussi de quel droit la Justice rétracterait un affidavit

Je suis sûr, qu'on fasse faire des excuses à la Justice pour un écrit de l'Électeur.

De reste, M. Pelletier, par son action, avalué ses dommages à \$190.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais préféré dépenser encore \$190

UN EXPLOITEUR DE TITRES DE NOBLESSE

Il réussit à obtenir la protection du séminaire et de diverses personnes influentes

Reconnu comme un coquin - La police est à ses trousses

Un individu arrivé ici sans le sou, a vécu pendant quelque temps au moyen d'un truc tout-à-fait nouveau.

C'est un jeune homme du nom de Henry Belford, alias Charles Albert.

Se faisant passer pour un comte autrichien, il s'est adressé, après avoir pris les renseignements voulus, chez la dame d'un médecin bien connu de cette ville.

Or, cette dame est viennoise et appartient à la noblesse.

Le rusé coquin, après avoir conté toutes sortes d'histoires lamentables, a produit différentes pièces falsifiées, attestant qu'il était parent de la dame.

Après avoir extorqué diverses faveurs, il s'adressa ailleurs.

Ce fut d'abord à l'ancienne maison du défunt Jos. Beef, connue aujourd'hui sous le nom de "Cantonnerie".

On sait qu'il y a là des philanthropes. Là il obtint encore de l'assistance au moyen de ses certificats et de ses prétendus titres de noblesse.

La police, à qui on avait donné l'aveu, la ensuite perdu de vue pendant quelque temps.

Plus tard, on ne put apprendre que notre fameux exploitateur avait fait la connaissance d'un nommé Red, pensionnaire avec lui au No 71 rue St. Charles Borromée.

Quelques jours après, l'escroc quitta la maison de pension sans payer, bien entendu, et emportant avec lui \$50 volés à un compagnon de chambre.

De là, il s'est adressé au séminaire et tous ces documents apocryphes, il s'est fait passer pour un comte autrichien pendant trois mois et quand il daigna laisser cette institution il trouva moyen d'extorquer encore \$80.

Après avoir trompé de nouveau la bonne foi de plusieurs bonnes familles canadiennes on est enfin parvenu à connaître la valeur réelle du prétendu noble réduit à la misère.

On confia l'affaire à un de nos détectives. C'est lui qui réussit à apprendre tous les faits précédents.

Le jeune homme en question a servi déjà comme secrétaire d'un officier supérieur de l'armée anglaise. C'est là qu'il s'est formé aux bonnes manières qui inspirent tant de confiance.

Il y a un an environ il a été condamné à six mois aux travaux forcés pour avoir volé un pardessus au St. Lawrence Hall.

Le matin nous avons pu recueillir de plus amples renseignements sur le fameux escroc. Le chef de police d'Ottawa, M. McVoy a écrit au colonel Hughes lui disant qu'un individu prétendant se nommer James James Bonquet était recherché en cet endroit pour vol.

L'homme en question se fait passer pour un comte autrichien bien connu de la dame de Montréal dont nous avons parlé au commencement de ce fait-divers. Il est âgé de 27 ans, est grand de 5 pieds 7 pouces et est imberbe. Il a une longue chevelure noire.

Il est parti pour Montréal, il n'y a pas de doute que c'est lui dont nous parlons.

Nos détectives après tous ces renseignements, ne tarderont pas à le rejoindre.

AU CHATEAU RAMSAY

Quatre porte-monnaies trouvés ce matin

On sait d'après nos rapports qu'un nommé Bénévoles un grand nombre de filous se sont emparés de porte-monnaies à la faveur de l'engorgement que cause la foule.

Ce matin on trouva une dizaine d'un des cabinets d'aisance du Château Ramsay, on a trouvé une quinzaine de porte-monnaie enfouis là. Ils étaient bien entendus tout-à-fait purs.

Ce sont probablement des coquins qui dans la crainte d'être pris, auront laissé là ces objets qui auraient pu les compromettre.

UN PRISONNIER RECALCITRANT

Le refus de travailler et le gouverneur de la prison est obligé de le traduire devant les tribunaux

Un nommé Alex Fraser âgé de 20 ans et condamné le 3 février dernier à 3 mois de prison pour larcin de pain, parait devant le juge de la Cour de Montréal.

Ayant refusé de travailler, il a été mis au cachot et là, il s'est permis par malice de déchirer les couvertures qu'on lui avait données.

PERSONNEL

Les honorables MM. Nantel et Beauharnais étaient ce matin aux bureaux du gouvernement.

—Les honorables MM. Hall et Castongrain ont ce matin fait la visite de la prison commune.

—Les honorables MM. Abbott et Oulmont arrivés en ville samedi soir, doivent retourner ce soir à Ottawa.

—Le major Colville, qui était secrétaire privé de Son Excellence le gouverneur-général, était hier soir, de passage en ville, en route pour l'Angleterre où il demeure maintenant.

—Le maire Trépot de Québec est inscrit au Windsor.

—Lady et Melle Caron sont au même hôtel.

—Le lieutenant-colonel Panet, assistant-ministre de la milice, est inscrit au St. Lawrence Hall.

—L'honorable M. Garneau est au Windsor.

—Le R. P. Doyle, paillasse, a fait un magnifique sermon d'ouverture de la retraite des hommes, hier soir, à l'église St. Patrice.

—M. Mathieu, employé au département des chemins à l'hôtel-de-ville, souffre de la grippe.

ACCIDENTS

L'inspecteur des 2e catégories

M. Pierre McFarlane, de Huntingdon, a été nommé inspecteur des fromageries de la province de Québec.

L'ACCIDENT GAGNÉ

Le comité du feu a tenu ce matin une enquête à propos de l'accident arrivé il y a quelques jours à l'infortuné Gilbert Gagné.

LE MONUMENT NATIONAL

L'ouvrage en bois, dans la construction du monument national a été donné à MM. Jos. Lambert et fils, entrepreneurs.

CONDAMNÉS PAR LA LOI

Mary O'Kane et Henry Trudel, trouvés coupables de larcin ce matin, devant le juge Dugas, ont été condamnés, la première à 6 mois, l'autre à 10 jours.

CET HOMME DE BROOKLYN

Le nommé Bainer de Brooklyn, arrêté il y a quelques semaines par le détective Barrett, pour tentative de fraude contre M. Carsley et autres a été envoyé aujourd'hui au Banc de la Reine.

MORTALITÉ DE LA SEMAINE

Le nombre des décès pendant la huitaine qui vient de s'écouler, s'élève au chiffre de 81 chez les catholiques. Il y a eu 1 cas de diphtérie, 1 cas de fièvre scarlatine, 1 cas de fièvre typhoïde, 4 cas de convulsions, 1 cas de choléra des enfants, 4 cas de croup et 2 cas de grippe.

GRANDE RÉOUVERTURE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. C. Robert, chapelier et manouchon No 79 rue St. Laurent vient de réouvrir son établissement avec un assorti de chapeaux complets de chapeaux pour le printemps et l'été. Toutes les marchandises sont des plus nouvelles et dans les derniers goûts. Allez les voir.

EXPROPRIATIONS

MM. J. D. Allan et Mage qui ont des propriétés dans la rue Milton, ont de la rue Durocher, demandant \$1,15 du pied pour leur terrain et la ville leur offre \$1.

LES FEUX

Vers deux heures et quart ce matin un incendie a éclaté à l'hôtel tenu par M. Gauthier au No 29 de la rue Cathédrale. La fumée a failli asphyxier 7 personnes qui y prenaient leur pension et deux spécialement, sauvés par la police, étaient en danger.

VOI AVEC EFFRACTION

Vendredi dernier, quelqu'un a enfoncé la grange de M. Jos. Lavolette, coin des rues Dorchester et Maison-neuve et y a enlevé 30 boîtes de foins, ainsi qu'une poche d'avoine. Les constables Jobin et Lessard, du poste No 2, furent avertis de l'affaire et il en est résulté l'arrestation de J. B. Gagnon et de J. Pigeon, sur soupçon. Le procès a été remis au 30 courant.

INCIDENT

Un cocher de fiacre s'est rendu hier, à la station de pompes No 14, pour y remettre une tolle cricée à un incendie. Ne voyant personne dans la station, le cocher voulut appeler; il pressa un bouton électrique, mais c'était le bouton qu'on presse pour donner l'allumage au train. Le cocher fut ébranlé par les chevaux accourant dans les traits.

EN SÉPARATION

M. McCarth, sa femme, née Renouf, s'adressent aux tribunaux pour demander une séparation de corps et de biens, l'un contre l'autre.

COMTÉ DE BEAUBARNOIS

On mentionne les noms de MM. Célestin Bergevin, L. N. Demers et Calixte Lebeuf comme ceux des candidats à la succession de M. Moïse Plante député de Beauharnois.

IL A PERDU SA MONTRE ET SA CHAÎNE

Une visite au Gymnase

Le Rvd E. M. Hill s'est rendu jeudi soir dans les salles de l'Association Y. M. C. A., pour y prendre un exercice au Gymnase. N'étant pas un visiteur assidu de cette maison, il n'avait pas de clé pour se servir des petits casiers-robe placés au rez-de-chaussée.

Après avoir enlevé son habit et sa veste il se suspendit à la porte d'un de ces casiers-robe.

Quand il revint pour les reprendre, il constata que sa montre et la chaîne avaient disparu. Il est allé en informer l'agent Robinson de la police secrète.

MORT D'UN INSPECTEUR SAINTAIRE

M. Radford, inspecteur sanitaire, est mort, hier après-midi à son domicile de l'avenue du Parc, No 10, à l'âge de 78 ans.

Il était né à Devonport, Angleterre, et résidait au Canada depuis 17 ans environ, qu'il a passé inspecteur employé par le bureau de Santé.

Depuis 6 mois, M. Radford gardait la maison, à cause de la maladie, mais son état avait empiré surtout depuis 3 jours.

Les employés du Bureau de Santé et le Comité ont envoyé chacun une couronne mortuaire à la famille.

Les funérailles auront lieu demain après-midi, au soir, dans une chapelle protestante.

Les employés du Bureau de Santé, au nombre de 14, marcheront en costume dans le cortège funèbre.

—Le drapeau est aujourd'hui à mi-mât à l'hôtel de ville pour honorer la mémoire de M. Radford.

ANCIEN CRIMINEL

Tués dans une bagarre à Detroit

Concidine, accusé de meurtre du constable Malone en 1881, à Montréal, et libéré de cette accusation, mais plus tard condamné à 3 ans de pénitencier pour vol de cigares à la douane, vient d'être tué dans une bagarre à Detroit.

MONSIEUR GABRIELS

Sacre du nouvel évêque d'Odessa

C'est bien M. l'abbé Gabriels, recteur du collège de Boston, qui sera sacré évêque du diocèse d'Odessa, dans l'état de New-York.

M. l'archevêque de Montréal et quelques-uns de ses prêtres assisteront aux cérémonies de ce sacre qui auront lieu dans les premiers jours d'Avril.

CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX

Que la ville donne l'exemple

La ville a un règlement punissant ceux qui maltraitent les animaux. Il y a aussi une société qui fait généralement beaucoup de zèle à ce propos; la dite société n'aurait pas mal fait d'ouvrir l'œil aujourd'hui sur ce qui se passait dans nos rues.

Plusieurs chiens employés au charroirage de la neige pour la ville, avaient des charges tellement lourdes à traîner qu'ils tombaient sur la glace et ne pouvaient se relever avec grande peine qu'après avoir été rudement fouettés.

UNE FARCE

Une résidence bouleversée de la cave au grenier

M. Joseph Lamarche, sténographe au palais de justice, qui réside au No 101 rue des Allemands, paraît avoir été la victime d'une farce, vendredi soir. Il était allé visiter un ami pendant la soirée, ne laissant qu'une servante pour garder la maison.

Le lendemain, M. Lamarche n'y trouva personne. La servante était sortie. Il constata qu'on avait forcé la porte d'entrée et que toutes les chambres avaient été visitées et mises à sac. Les tiroirs avaient été vidés, les lits renversés, les chaises étalées sans dessus dessous.

Tout dans le ménage se trouvait en grand désordre de la cave au grenier.

Lamarche croyant que cette visite avait été faite par des voleurs fit venir la police et les agents de la police secrète Robinson et Dupuis se rendirent promptement sur les lieux.

Ils firent de minutieuses perquisitions dans tout le ménage et n'y trouvèrent rien. Il y avait dans un tiroir plusieurs bijoux auxquels on n'avait pas touché, et il parut évident que le vol n'était pas le mobile de cette invasion, et les policiers jugèrent que quelques amis de M. Lamarche avaient voulu y jouer un bon tour.

COMBATS DE COQS

Toute une bande arrêtée par la police

Pendant que la plupart des citoyens de Montréal étaient aux églises, hier, accomplissant un précepte de la loi divine, d'autres se livraient à des plaisirs défendus par les lois humaines. La scène s'est passée en plein jour au milieu d'une population nombreuse, dans le quartier de St. Laurent.

Plusieurs individus s'étaient réunis en cette maison pour se donner l'agrément de voir une grande bataille de coqs. Alors le sergent Choquette du poste de police No 3 ayant été averti de la chose, s'approcha des combattants.

Le sergent Richard et J. B. Vian pour aller faire déguerpir les "sportsmen".

Ce ne fut pas toutefois sans difficulté car il fallait garder toutes les issues avant de pénétrer dans la maison. Quand enfin on fut prêt à entrer ce fut sans succès pour le moment.

On se précipita par les fenêtres, même à travers les vitres. Quelques uns ont été blessés à la figure et aux mains. La police trouva quantité de gallinacées préparées au combat. Voici les personnes qui ont été capturées: Narcisse Bolduc, le propriétaire; Léon Lamoignon, Lemire, Lebeuf, T. Hébert, Jos. Richard et J. B. Vian pour aller faire déguerpir les "sportsmen".

LES FRASQUES D'UN SINGE

La ménagerie du "Théâtre Gaîté" a été saisie par un successif Hibbard, qui voudrait bien se faire payer le louage de sa maison.

Un singe de la ménagerie, ennuyé de rester coi et de passer une vie de recluse à vouloir goûter au moins un peu de liberté et voir le monde.

Hier après-midi, il résolut donc de faire un tour en liberté dans la rue St. Laurent. Des enfants le virent sur la palissade d'une cour et le poursuivirent, le singe entra sans façon dans une maison, sauta sur le tuyau d'un poêle d'où il descendit sur une table servie, non sans briser deux ou trois couverts.

Quelqu'un saisit maître Jaquet, qui fit tant qu'il attrapa la nappe et l'attira en un clin d'œil entre ses pattes, faisant dégringoler les couverts les uns après les autres.

Montesquieu chassé tout Jacques ne se tint pas pour battu et il voulut voyager encore et pétra par un feu dans une autre habitation. Il fut saisi par les corniches, transporta à distance une bouteille de laudanum, mais l'ayant flairée, il renonça à y goûter.

VOL A NAPIERVILLE

On mande de Napierville, que des voleurs se sont introduits dans la résidence de M. Louis Martin, dans la nuit de vendredi à samedi.

Les bandits ont ensuite mis le feu à un lit dans la chambre où ils ont trouvé l'argent.

Une grande quantité de papiers importants ont été brûlés.

Le propriétaire a pu éteindre le feu et sauver sa maison.

Le voleur semble s'acharner à M. Martin. L'année dernière une manufacture de tissus dont il était propriétaire, a été réduite en cendres.

Il y a à peine un mois, un hôtel qu'il tenait sur la rue Gosford, à Montréal, a aussi été la proie des flammes.

COUR D'ASSISES

La cour criminelle s'est ouverte ce matin sous la présidence du juge Baby.

On a appelé la cause de B. Cochenatier accusé de larcin, et qui fut condamné le 23 novembre dernier au magasin de tabac de M. J. G. A. Smith, No 2150 rue St. Catherine. Il y eut à la nuit de cette date vol de \$500 en marchandises. Ce qui a porté les soupçons sur le préonier c'est qu'on a trouvé chez lui des marchandises de M. Smith, sans qu'il les ait achetées.

M. Gensfield paraît pour le défendre et M. Quinn pour la couronne.

—Pour coiffures d'enfants à bon marché, allez chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

TOUJOURS LES ESCROCS

Exploitation de la chevelure des femmes

Un individu vient de découvrir un nouveau truc d'exploitation pour faire de l'argent sans trop de trouble. Il exploite la chevelure des femmes.

Un de ses derniers tours nous a été rapporté aujourd'hui d'une personne de Valleyfield.

Il a incité à une jeune fille de boutique de se couper les cheveux demandant \$2 de commission et lui donnant en même temps un ordre de \$20 pour la dite chevelure chez Dame W. E. Layote No. 1650 rue Notre-Dame.

La jeune naïve s'est rendue là mais seulement pour constater qu'elle n'avait eu affaire qu'à un flou.

La chevelure n'a pu être vendue. M. Lavoie a déclaré qu'elle n'avait aucun agent de ce genre nulle part.

Un de ses derniers tours nous a été rapporté aujourd'hui d'une personne de Valleyfield.

Un nommé Zéphirin Bertrand, du No 25 rue Berr, a été trouvé par le constable Prévost, errant sur la rue avec une large blessure à la tête. Il a été conduit à l'hôpital Notre-Dame. Après avoir été pansé, il a été renvoyé chez lui sans qu'on ait pu connaître la cause de sa blessure.

NOUVELLES A LA MAIN

Dans une baraque de saltimbanques. Une énorme femme à barbe frôlée dans un coin; à ses pieds, une fillette, une sèble à la main, reçoit les offrandes.

—Dis donc, fillette, demande un spectateur, cette femme à barbe est ta mère?

—Non m'sieu, c'est mon papa.

—Un imbécile, à un homme d'esprit: —Je voudrais bien savoir pour quelle raison vous ne causez jamais avec moi?

—Vous le voulez? Eh bien! la voici: quand vous êtes de mon avis, ça m'aggrave pour vous; et quand vous en êtes, ça m'inquiète, pour moi!

Une grande nuisance—Beaucoup de personnes ont à la figure une éruption périodique et désagré